

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Gabon-Burundi: vers un nouvel envol de la coopération bilatérale



Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, parcourant le message de son homologue burundais, en présence de l'émissaire de ce dernier.

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

LES relations entre Libreville et Bujumbura ont été évoquées, hier, au palais de la présidence de la République au cours de l'audience que le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a accordée au diplomate burundais, Jean-Marie Ruimirije. Lequel était porteur d'un message du numéro un burundais, Évariste Ndayishimiye, à son homologue gabonais.

Une audience qui témoigne, à plus d'un titre, de la volonté des deux chefs d'État de densifier et de consolider davantage les rela-

tions entre leurs deux pays. Lesquelles, sous-tendues entre autres par l'accord général de coopération paraphé le 12 décembre 1975 à Franceville, revêtent essentiellement une dimension politique. Tant les échanges économiques et commerciaux entre ces deux pays sont assez symboliques. De fait, Ali Bongo Ondimba et son hôte ont exploré les voies et moyens de remédier à cette situation. Ce d'autant plus que les deux Nations, engagées dans un processus de diversification de leurs économies nationales respectives, sont également membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

(CEEAC).

À ce titre, Libreville et Bujumbura envisageraient de fructifier et mutualiser leurs expériences et expertises respectives dans un certain nombre de domaines afin de donner un nouvel envol à la coopération bilatérale.

Dans tous les cas, les relations entre les deux capitales sont excellentes. Entendu qu'Ali Bongo Ondimba et Évariste Ndayishimiye ont une convergence de vues sur un certain nombre de problématiques régionales et internationales. Notamment celle de faire de la sous-région, une zone de paix et prospérité au service des populations.

## Alexis Lamek hôte d'Ali Bongo Ondimba

J.K.M  
Libreville/Gabon

DANS la foulée de l'audience qu'il a accordée hier, au palais de la présidence de la République, au diplomate burundais, Jean-Marie Ruimirije, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, s'est entretenu avec l'ambassadeur, Haut représentant de la République française au Gabon, Alexis Lamek. Les deux personnalités ont évoqué les sujets d'intérêt commun. Tout en se félicitant de l'intérêt manifesté par Libreville et Paris sur les problématiques liées, entre autres, à la lutte contre le réchauffement climatique, la piraterie maritime, la préservation

de l'environnement, etc.

De même, le diplomate français s'est fait fort de présenter au chef de l'État l'ensemble des actions qu'il a pu mener dans notre pays depuis sa présentation des lettres de créance, le 18 octobre 2021 à Libreville.

En tout état de cause, ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique visant à renforcer les relations bilatérales et à insuffler une dynamique nouvelle dans plusieurs secteurs.

Quoi qu'il en soit, le chef de l'État et le diplomate français se sont félicités de l'excellence des relations entre leurs deux pays, partenaires de très longue date liés par une communauté de destin et d'intérêt.



Une phase de l'audience que le président de la République a accordée à l'ambassadeur de France au Gabon.

## Entre nous soit dit Couacs et dissensions au sein de la galaxie ajevienne

Ça y est ! La colonne de conseils pensait avoir trouvé une manœuvre tout aussi imparable que dilatoire qui devait faire passer leurs sulfureux clients pour des agneaux sacrificiels, pendant que les véritables donneurs et commanditaires se terreraient ailleurs. Malgré cette posture friable et inconsistante la légion d'avocats n'a pas daigné déroger à cette ligne de défense. La poudre de perlimpinpin hardie et osée n'avait pourtant abusé personne jusqu'ici. La vérité, patente et évidente, n'a pas tardé à se révéler et à s'imposer...

Nous n'irons pas jusqu'à dire que le fait fut inédit, lorsque l'ancien directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS), au-devant des magistrats de la Cour criminelle spécialisée, s'est refusé à rejoindre ses défenseurs dans cette stratégie improbable et équivoque qui reposait sur une diversion aléatoire. Les avocats, comme ce fut le cas lors de la

comparution des devanciers de Renaud Allogho Akoué, dans cette faramineuse pêche de l'indélicatesse et des crimes financiers envers l'Etat, ont tenté une fois encore mais là, à l'évidence cela aurait été la fois de trop, en voulant s'affranchir de toute responsabilité.

L'accusé malgré la lourde sentence qui se profilait, eu égard aux charges qui pesaient sur lui, a pris le contrepied de ses conseils, qui voulaient substituer les faits incontestables à lui reprochés à des initiatives émanant de la famille présidentielle. Il est à retenir que le mis en cause, à l'inverse des autres comparses ajeviens, n'a guère jeté l'opprobre sur l'institution judiciaire et encore moins mis à l'index la maison pénitentiaire.

Le Sieur Allogho Akoué a clairement indiqué que le véritable donneur d'ordres n'était autre que l'ancien directeur de cabinet du président de la République, l'importun et très encombrant Brice Lacruche Alihanga, qui apparaît ici

comme l'incontournable deus ex machina. Cette position de clarté a finalement constitué une pomme de discorde entre l'accusé et ses avocats. Le désaveu en direct a fait quitter la salle aux défenseurs car ne pouvant plus s'abriter, ni se réfugier derrière la manœuvre illusoire et facile bien qu'ignominieuse de faire porter le chapeau aux plus hautes autorités de l'Etat.

Sans complaisance aucune, ni appel à une commisération particulière, un détournement de biens publics demeure un délit répréhensible et en cela les auteurs méritent la sanction conséquente. Et parce qu'un vol reste un vol. Toutefois en comparaison du déluge financier abyssal ajevien, le cas de la CNAMGS est moins disant, mais cela n'est point sujet à une quelconque indulgence. Bassé !

Teddy OSSEY\*  
\* Chroniqueur